

BROUSSILLON ARY <ary.broussillon@chu-guadeloupe.fr>

mar. 17/07/2018 17:56

À :

dadt;

Madame le Commissaire Enquêteur

Je tiens ce jour, dans le cadre de l'enquête publique visant la révision du PLU de la ville de Petit-Bourg à formuler ma totale désapprobation à propos de la construction sur plus d'une centaine d'hectares d'un terrain de golf. Ce projet "en deux" (car 2 terrains de golf sont prévus) est pour le moins inacceptable et ce pour plusieurs raisons. J'en retiens 5 qui sont loin d'être exhaustifs.

1- Il s'agit d'un projet exclusivement communal ne s'inscrivant dans aucune stratégie pensée et élaborée au niveau régional. L'exécutif régional n'a pas été saisi ni même été informé. Si chaque commune reste maîtresse de ses choix de développement propres, encore faudrait-il, dès lors qu'il s'agit de projets structurants au plan du territoire, donc de son développement et de son aménagement, que la collectivité régionale responsable au premier chef dans ces domaines d'activité puisse "dire son mot", au nom tout simplement de la nécessaire cohérence qui se doit d'être exigée en l'espèce.

2- Ce projet de construction d'un terrain de golf dans la zone Pérou/Nesty/Caféière est incompatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et son exigence de préservation de continuité écologique. Il ne peut donc trouver place et sens dans le PLU de - Petit-Bourg tenu par une obligation de cohérence lui aussi par rapport au PADD.

3- Ce projet parce qu'il entraîne la délocalisation, de gré ou de force, de nombre d'agriculteurs fermiers installés depuis plus d'une vingtaine d'années en GFA dans le cadre de la Réforme Foncière, est insensé et irresponsable. Il disqualifie de fait tous les discours qui font mine de plaider pour le développement de l'agriculture notamment par le maintien d'une superficie agricole incompressible, fixée à 50000 hectares dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), et déjà mise à mal à cause de l'étendue de la pollution au chlordécone. Le semblant de compensation réalisée par l'autorité municipale ne résiste pas à l'analyse quand on sait qu'il s'est agi principalement de "piocher" ici et là, des parcelles souvent constructibles et de les "déclasser" arbitrairement au grand dam de leurs

propriétaires; des parcelles qui ne peuvent être regroupées et remembrées et qui manifestement ne peuvent recevoir aucun projet agricole viable. Ce choix de terrain de golf sur une telle superficie disqualifie tous les plaidoyers en faveur d'une croissance verte. Il divorce d'avec l'ambition et le projet hautement et mille fois proclamés de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

4- Ce projet d'envergure aura un impact évident et manifestement nocif sur l'environnement: sur la faune et la flore. La richesse des lieux en la matière a été constatée et établie. Ce projet comporte un risque évident d'atteinte aux espaces naturels (forêt boisée...) et d'altération de la biodiversité. Les terres concernées en quasi-totalité ne sont pas affectées par le chlordécone. On peut alors s'interroger sur la pertinence de ce choix sur des terres aptes à recevoir des activités agricoles diverses et diversifiées. On peut vraiment s'interroger quand on fait le choix de diminuer la sole agricole alors même que l'on parle d'autonomie et de souveraineté alimentaires.

5- Enfin ce projet est une atteinte à la morale, à l'éthique; il est un "sacrilège", un viol des consciences et des mémoires. Le secteur Pérou/Nesty/Caféière est un haut lieu de luttes paysannes, où des dizaines de colons partiaires se sont battus contre la toute-puissance de l'usine, pour la préservation des terres et leur maintien dans l'agriculture. Certains ont été arrêtés, poursuivis. Mais cette zone a aussi été un lieu où travailleurs émigrés haïtiens arrivés en Guadeloupe dans la décennie 1970-1980, et les paysans du secteur, sont parvenus dans un parfait liyannaj à expérimenter avec succès la culture du riz. Cette union jusqu'à ce jour n'a pas été démentie, et perdue ainsi une forte solidarité et une bonne convivialité entre les habitants aussi divers soient-ils. Ce projet de golf avec tout ce qui doit s'y adjoindre en terme d'aménagement et aussi l'intrusion d'une certaine population américaine, canadienne et tutti quanti, avec son mode de vie, sa manière d'être, ses exigences, à coup sûr portera un coup terrible à la quiétude des lieux et de fait prépare à terme le départ contraint des habitants ou le confinement de ceux qui seront désormais devenus étrangers à leur lieu de naissance et de vie.

POUR TOUTE CES RAISONS J'AFFIRME MON OPPOSITION RÉSOLUE A L'INSCRIPTION DE CE PROJET DE GOLF DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PETIT-BOURG.

Ary BROUSSILLON

93, Chemin de Fougères